

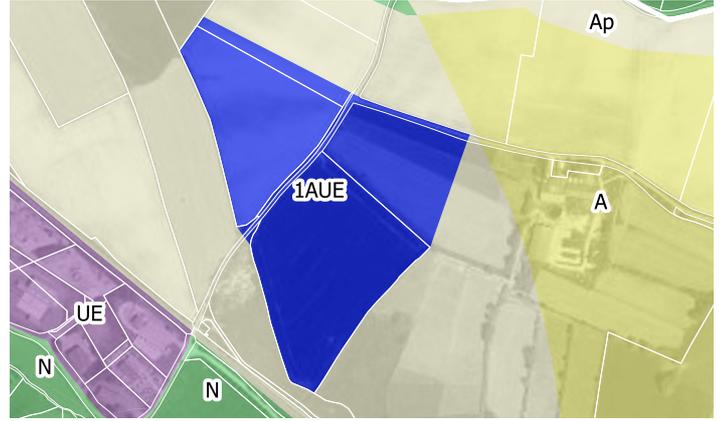
Localisation sur photo aérienne



0 50 m



Localisation sur zonage



0 50 m



Contexte



Sources :  
Gisements zones de projets ADU 2023, Photographies aériennes Orthophoto IGN 2022, Limites cadastrales PPIGE 2022, Bâti BDTopo 2022, Limites communales Open Street Map, Régimes sanitaires des exploitations agricoles Chambre d'Agriculture 2019, ZNIEFF INPN 2018, Espaces à Haute valeur Patrimoniale PNRA 2010, Eléments techniques ENEDIS, Risques naturels DDTM

Réalisation : ADU/PNRA, décembre 2023 pour PLUi 3CA



### **Éléments de contexte**

-  Limites cadastrales (contour blanc)
-  Courbes de niveaux (2,5 mètres)

### **Régimes sanitaire des sites agricoles identifiés**

-  Régime sanitaire des sites agricoles identifiés : ICPE
-  Câble à haute tension
-  Câble à basse tension

### **Patrimoine**

-  Périmètre de protection des abords des monuments historiques
-  Prairies protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
-  Linéaires de haies ou alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

### **Eau**

-  Cours d'eau
-  Zone située en secteur inondable aléa faible ou moyen et pour lequel un PPRI est approuvé

### **Espaces à haute valeur patrimoniale**

-  Espaces de biodiversité à étudier

### **Autres enjeux environnementaux**

-  ZNIEFF de type 1 (inventaire)



0 50 m

Sources :  
Gisements zones de projets ADU 2023, Photographies aériennes Orthophoto IGN 2022, Limites cadastrales PPIGE 2022,  
Limites communales Open Street Map

Réalisation : ADU/PNRA, décembre 2023 pour PLUi 3CA



Limites parcellaires (contour blanc)

### **Renouvellement**



Linéaire de haies à préserver ou à conforter

## Avesnelles – Zone d'activités économiques RN2

Au regard des taux de remplissage des zones d'activités existantes mais aussi de projets routiers d'envergure, la 3CA a fait le choix de prévoir la création de nouvelles zones d'activités économiques sur son territoire. La 3CA a fait le choix de retravailler le positionnement des Zones d'Activités Economiques au regard de l'arrivée de la RN2 (début des travaux sur les ponts et viaducs fin d'année 2021, livraison du contournement d'Avesnes en 2025). Le choix s'est porté sur les terrains en proximité du futur giratoire d'Avesnelles, entre la route de Sains et la voie ferrée, à proximité directe d'un ITE. Toutefois au regard d'un projet porté par un agriculteur, la 3CA a décidé de déplacer la zone économique au nord de la route de Sains ; objet de cette présente OAP.

Cette zone a l'avantage de se situer toujours à proximité du giratoire située plus au sud. Le site, devra être étudié plus en détail de manière parallèle puis postérieure à l'élaboration du PLU.

Une attention particulière au traitement végétal de la zone d'activités économique devra par ailleurs être portée, l'aménagement de la zone d'activités économiques d'Avesnelles devant refléter l'ambition de la communauté de communes en matière d'environnement et d'insertion paysagère.